REVUE DE PRESSE

COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Edition Spéciale
40 ans de la Commission de l'océan Indien et de la Coopération régionale

10 janvier 1982-10 janvier 2024

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI.

1. COI et ses projets

1.1 40 ans de la Commission de l'océan Indien et de la Coopération régionale.....2

- 40 ans de coopération régionale et un nouveau cap vers le développement stratégique
- COI : 40 ans au service du développement des îles
- Tirer Parti De La Coopération Régionale Pour Relever Les Nouveaux Défis Dans l'Océan Indien
- COI : 40 ans pour la première et la seule organisation régionale insulaire d'Afrique
- COI : 40 ans pour la première et la seule organisation régionale insulaire d'Afrique
- Message du Ministre Sylvestre Radegonde à l'occasion du 40eme anniversaire de la signature de l'Accord de Victoria
- 40 ans de la Commission de l'océan Indien
- COOPÉRATION - La Commission de l'océan Indien fête ses quarante ans
- COI - Film institutionnel | 40 ans de la COI
- Revivez des moments historiques sur Facebook
- Tirer parti de la coopération régionale pour confronter les enjeux émergents dans l'océan Indien
- Différents articles etc…..

40 ans de coopération régionale et un nouveau cap vers le développement stratégique



Une cérémonie s'est tenue le 10 janvier à l'hôtel «Intercontinental», à Balaclava, pour marquer les 40 ans de la COI. (De g. à dr.) Anil Gayan, Maneesh Gobin, Jean Claude de l'Estrac et Vêlayoudom Marimoutou.

Durant ses 40 ans d'existence, la Commission de l'océan Indien, selon son secrétaire général, le professeur Vêlayoudom Marimoutou, a mis en œuvre avec succès plus de 70 projets de coopération régionale. Il s'agit notamment de sécurité alimentaire, de connectivité des télécommunications, de soins de santé, de sécurité maritime, et du développement durable des ressources maritimes et côtières.

L'impossible est un objectif qu'il faut parfois s'abstenir de viser. Cette observation pourrait potentiellement s'appliquer à la cérémonie qui s'est tenue le 10 janvier à l'hôtel *Intercontinental* de Balaclava pour marquer les 40 ans de la Commission de l'océan Indien (COI). Il a été pratiquement impossible pour les organisateurs de dévoiler toutes les réalisations, la liste des projets en cours ou encore le contenu du nouveau plan de développement stratégique de la COI pour la période de 2023-2033, qui s'articulera autour de plans de mise en œuvre d'une durée de trois à cinq ans. Ils ont peut-être raison, car toutes ces informations sont exposées de manière professionnelle sur le site de la COI, qui, dans le cadre de la célébration du 40e anniversaire de sa création en 1984, s'est fixée comme objectif principal de permettre à la seule organisation composée essentiellement d'îles d'avoir un sens et une visibilité sans équivoque sur la scène internationale. Toutes les données, dans une large mesure, indiquent que les objectifs recherchés ont été atteints.

La cérémonie de janvier fait office de facteur de transition. Transition entre deux périodes, l'une représentée par les Jean Claude de l'Estrac et Anil Gayan, qui, dans leur fauteuil de ministre des Affaires étrangères, ont eu la délicate mission de démontrer que l'île Maurice possède la volonté, la prédisposition et la capacité de placer sur la carte mondiale leur pays d'origine et les pays

de la région, notamment Madagascar, les Seychelles, l'Union des Comores, et la France de par son statut au niveau de La Réunion.

Soumission aux obligations d'un modèle de développement durable

Ce sont deux fils du sol avec un style différent, certes, mais qui ont joué un rôle d'une importance capitale pour qu'à travers la COI, la communauté régionale puisse parler d'une même voix. Cette première phase de l'évolution de la COI affiche une liste de dix projets déjà complétés. Le dernier concerne la biodiversité, cette approche qui tient compte de la diversité des organismes vivants. Le principal objectif de ce projet consiste à *«renforcer les capacités nationales et régionales à tous les niveaux, dans la gestion de la biodiversité et des écosystèmes côtiers, marins et insulaires afin de contribuer à la préservation et l'utilisation durable des ressources pour le bénéfice de la population».*

Le programme des projets en cours de réalisation est ambitieux. Il se compose d'au moins 25 projets. On peut citer, entre autres, celui qui se rapporte à la nécessité de constituer une plate-forme régionale en matière de recherche agronomique pour le développement. Il s'agit d'un projet dont le but vise à mettre en place un programme de sécurité alimentaire. On peut citer le projet de transformation du secteur des déchets vers un lien déchets-énergie dans la région du sud-ouest de l'océan Indien, qui est l'expression de la COI de tout mettre en œuvre pour être en conformité avec un modèle qui défend les valeurs d'un mode de développement qui évite de compromettre le droit des futures générations. Une simple analyse de la nature des projets conçus par la Commission donne à penser que tous ces projets ont été conçus pour répondre aux besoins d'un monde qui a l'obligation de revoir sa copie en matière de développement.

Cependant, tous ces projets sont les résultats de l'évolution de la COI depuis sa création en 1984 aux Seychelles, selon les orientations fournies par la Déclaration de Port-Louis en 1982, afin que cette communauté de cinq États insulaires dispose d'une plateforme permettant à leur volonté de coopérer dans les secteurs d'intérêt commun de se manifester au grand jour. Avant d'afficher la prochaine piste d'orientation que la COI devrait emprunter, Maneesh Gobin, ministre des Affaires étrangères, a tenu à remercier ceux qui ont cru dans l'importance d'une structure à la hauteur des ambitions des pays du bassin de l'océan Indien et qui sont représentés par ses deux prédécesseurs au fauteuil de ministres des Affaires étrangères, à savoir Jean Claude de l'Estrac et Anil Gayan.

Le ministre Gobin a reconnu les efforts de transformation en cours au sein de la COI, notamment ceux ayant trait à la révision et la ratification de l'accord général de coopération, les processus d'accréditation avec l'Union européenne et le Fonds vert pour le climat, ainsi que la restructuration institutionnelle du modèle actuel de l'organisation. Cependant, la COI évolue dans un environnement où les défis qui se manifestent exigent que les têtes pensantes de la Commission développent davantage leur sens de l'innovation et leur capacité à oser exploiter les possibilités non encore envisagées.

«Soyons créatifs, osons repenser nos approches et observons de près l'évolution du paysage mondial», a déclaré avec force Maneesh Gobin. *«En*

2024, le monde peut sembler fragile et divisé, mais en tant que navigateurs expérimentés, il est de notre responsabilité de tracer un chemin à travers les vagues.» Pour le ministre, c'est une posture indispensable face à des phénomènes qui constituent un véritable casse-tête pour les dirigeants du monde entier. Ces phénomènes, a-t-il soutenu, ont pour nom les catastrophes naturelles, la piraterie, le trafic illégal, la pollution, la surpêche et les effets du changement climatique dans l'océan Indien.

S'il a été impossible au secrétaire général actuel de la COI, le Pr Vêlayoudom Marimoutou, de s'abstenir de citer les nombreux projets dont la réalisation porte désormais son empreinte, cette transition vers la 41e année d'existence de la COI concerne l'avenir de cette organisation dans un monde en situation de mutation permanente. Le secrétaire général actuel de la COI est un économiste français qui, entre 2016 et 2020, a présidé au destin de l'Académie de La Réunion, structure administrative chargée d'établir les priorités du ministère français de l'Éducation pour la région académique de La Réunion.

Il aura pour mission de mettre en place les dispositions du nouveau plan de développement stratégique de la Commission qui va couvrir la période entre 2023 et 2033, aux termes de l'élaboration de plans opérationnels dont la période de réalisation devrait se situer dans la fourchette de trois à cinq ans, comme le souligne d'ailleurs le site de la COI. Celui-ci indique que c'est dans le cadre de la 36e édition du Conseil des ministres de la Commission que le secrétaire général a obtenu le feu vert pour l'élaboration du nouveau plan de développement stratégique de la Commission.

Projets chers au secrétaire général

Qu'à cela ne tienne, il en ressort qu'il y a toute une liste de projets qui retient l'attention du secrétaire général de la COI. Il n'a pas hésité à en faire état lors de la cérémonie du 10 janvier. Cette liste comprend, entre autres projets, la contribution de la Commission pour ce qui est :

• du développement du câble sous-marin METISS, considéré comme le plus puissant de la région. Ce câble, soutenu par six opérateurs télécoms privés, améliore la connectivité, favorise l'innovation et a même facilité le lancement de la 5G à Maurice ;

• de la mise en place du réseau SEGA-One Health, soutenu par l'Agence française de développement et l'Union européenne, et qui rassemble plus de 300 professionnels de la santé humaine, animale et environnementale, ainsi que des centres de référence et des partenaires internationaux ;

• de l'institution des centres régionaux dans le cadre d'un vaste programme ayant pour but le renforcement de la sécurité maritime régionale au profit de sept pays signataires d'accords de sécurité maritime. Ces centres sont aujourd'hui utilisés par 21 pays membres du Code de conduite de Djibouti. Une approche qui permet de coordonner les opérations en mer et le partage de renseignements, ce qui conduit à d'importantes saisies de drogue ; et

• de la gestion durable des écosystèmes et des ressources marines et côtières, plus particulièrement le projet de marquage du thon ayant pour objectif d'instaurer des quotas de pêche basés sur des approches scientifiquement fondées. Les efforts déployés à l'intention des natifs de

Rodrigues ont permis de capturer des poulpes selon une méthode qui ne constitue aucun préjudice tant pour les futures générations de pêcheurs que pour le système de reproduction de ces poulpes, améliorant ainsi les moyens de subsistance et renforçant le système de sécurité alimentaire. Les résultats de réussite sont on ne peut plus probants, partagés et reproduits dans d'autres régions, y compris en Tanzanie.

COI et ses projets
40 ans de la Commission de l'océan Indien
12 janvier 2024
Lien de l'article

COI : 40 ans au service du développement des îles

La COI bénéficie du soutien actif de plusieurs partenaires internationaux.



Mahen Chitamun
La Commission de l'océan Indien (COI) a célébré ce mercredi 10 janvier 2024 son 40ème anniversaire. C'est en effet à cette date que l'Accord général de coopération, dit « Accord de Victoria » a institutionnalisé l'organisation dans le paysage diplomatique (et politique) régional. Signé par Madagascar, Maurice et les Seychelles, cet accord créait la Commission de l'océan Indien qui intégra ultérieurement les Comores et La Réunion.

Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses États membres sur la scène continentale et internationale. Avec le soutien actif d'une dizaine de partenaires internationaux, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant un large éventail de secteurs : préservation des écosystèmes, gestion durable des ressources naturelles, sécurité maritime, entrepreneuriat, santé publique, énergies renouvelables et culture.

Secrétaire général de la COI depuis juillet 2020, le professeur Vêlayoudom Marimoutou est d'avis que la COI s'est affirmée comme un acteur incontournable du paysage régional et comme le porte-voix naturel des îles d'Afrique. « Elle continuera d'être l'outil premier d'une solidarité agissante. Elle restera toujours l'expression institutionnelle d'une indianocéanie en partage » a encore souligné le Pr Vêlayoudom Marimoutou. Pour rappel, depuis 1987, la COI a investi dans plus de 70 projets de coopération pour un total de 420 millions d'euros. De plus la COI bénéficie du soutien actif de plusieurs partenaires internationaux. Elle accueille depuis 2016 sept membres observateurs, notamment l'Inde, la Chine, l'UE, l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'Ordre de Malte, l'ONU et

COI : vingt projets
40 ans de la Commission de l'océan Indien
le mauricien.com
13 janvier 2024
Lien de l'article

COI : un exemple de coopération régionale

Jean Marc Poché

La célébration, le 10 janvier dernier, du 40e anniversaire de l'établissement de la Commission de l'océan Indien (COI), avec la signature de l'accord Victoria, aux Seychelles, en 1984, a été, à notre humble avis, un des événements phare de la semaine écoulée. Cet anniversaire nous renvoie à 1982. L'arrivée du nouveau gouvernement au pouvoir, après plusieurs années de stagnation économique, était porteuse alors d'un espoir et d'une vision nouvelle concernant non seulement l'avenir du pays sur le plan local, mais aussi sur le plan régional et international.
Nous nous garderons pour le moment d'évoquer la situation politique, mais beaucoup de journalistes et de politiciens se souviendront de l'émergence de la conscience régionale. Deux noms nous reviennent en mémoire. Le premier est celui de Pierre Yin, jeune économiste et visionnaire qui, dans le cadre d'un rapport sur les implications de la coopération régionale, arrive à la conclusion que « le projet de la Communauté de l'océan Indien n'est pas une pure invention de l'esprit, mais répond bien à une nécessité historique dans toutes ses dimensions économiques, culturelles, sociales et politiques ». Le second est Robert Scheiber, alors représentant à Maurice de la CEE, avec juridiction sur les Seychelles, les Comores, La Réunion et Mayotte. À eux deux, ils sont parvenus grâce à leur compréhension de l'état d'esprit qui prévalait dans le pays à contribuer à la création de ce qui allait devenir la COI.
Jean Claude de l'Estrac, alors ministre des Affaires étrangères du gouvernement MMM-PSM, et qui, comme les autres dirigeants du MMM, était un défenseur de la coopération régionale, aura donné une dimension politique à ce projet régional avec la signature de l'accord de Port-Louis aux côtés de Maxime Ferrari, ministre des Affaires étrangères des Seychelles, et du ministre malgache Remi Richard. Il aura cependant fallu attendre deux ans pour voir, en janvier 1984, la signature de l'accord de Victoria, aux Seychelles, qui établit formellement la COI. Anil Gayan, alors ministre des Affaires étrangères, a signé l'accord pour Maurice. Les Comores et La Réunion se sont joints à la COI par la suite.
Maneesh Gobin, qui préside actuellement le conseil des ministres de la COI, est revenu sur la raison d'être de la commission pour affirmer, dans un discours prononcé à la cérémonie d'anniversaire cette semaine, que « plus qu'un document légal, l'accord de Victoria, né de notre sentiment d'appartenance commune, renforcé par la réalité incontournable de notre voisinage, constitue un engagement à collaborer et à créer un avenir meilleur pour nos pays et nos peuples ». Il a aussi reconnu que la COI a beaucoup évolué durant ces quatre décennies, en faisant mention des succès obtenus dans des domaines tels que la sécurité maritime, la gestion des ressources naturelles et la facilitation des échanges commerciaux, qui témoignent, selon lui, de la capacité collective à relever les défis communs.
Le secrétaire général de la COI, Vêlayoudom Marimoutou, en poste depuis 2020, est lui aussi revenu sur le caractère remarquable du parcours effectué par la COI. « D'une structure légère de coopération technique, pilotée par les administrations nationales de nos pays, la COI s'est progressivement

transformée en une organisation régionale de proximité et de référence, dont la mission s'est étoffée pour répondre aux besoins croissants des États membres. Depuis sa création, la COI a mis en œuvre plus de 70 projets de coopération, qui touchent directement ou indirectement tous les Objectifs de développement durable » affirme-t-il.
Aujourd'hui, la COI est reconnue au niveau international. Elle est invitée par les Nations Unies pendant l'Assemblée régionale annuelle. En plus des cinq pays membres, elle compte également sept observateurs – l'UE, la Chine, l'Inde, le Japon, l'ONU, l'OIF et l'Ordre de Malte – et est soutenue par 30 partenaires techniques et financiers. Le ministre des Affaires étrangères a annoncé que le secrétariat disposera bientôt d'un espace supplémentaire pour accueillir ses quelque 150 employés. Espérons que la célébration de ce 40e anniversaire ne se contentera pas d'une réception où, malheureusement, le Premier ministre n'était pas présent. Pourquoi ne pas envisager l'organisation d'une manifestation culturelle, comme un concert régional réunissant des artistes des pays de la région ? Bon anniversaire à la COI !

Le Matinal
Site Mauricien D'Information

Tirer Parti De La Coopération Régionale Pour Relever Les Nouveaux Défis Dans l'Océan Indien



La coopération régionale, en particulier dans les domaines de la sécurité maritime, de la gestion des ressources naturelles et de la facilitation du commerce, est essentielle pour répondre de manière proactive, efficace et innovante aux défis existants et sans précédent qui affectent le monde et la région de l'océan Indien.



Tel est l'essentiel du message de l'Attorney General, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international, président du Conseil des ministres de la Commission de l'Océan Indien (COI), M. Maneesh Gobin, mercredi, lors des célébrations du 40e anniversaire de la COI, à l'InterContinental Resort, à Balaclava.

Le secrétaire général de la COI, M. Vêlayoudom Marimoutou, des représentants des États membres de la COI et d'autres personnalités étaient également présents.



Dans son allocution, le ministre Gobin a rappelé l'institutionnalisation de la COI, à la suite de la signature de l'Accord Général de Coopération, communément appelé "*Accord de Victoria*", en 1984. Il a remercié les cinq États membres, à savoir les Comores, Madagascar, Maurice, la France (pour la Réunion) et les Seychelles, pour la mise en œuvre synergique des programmes et activités de la COI, et s'est attardé sur les quatre décennies de réalisations.



En outre, M. Gobin a exhorté les partenaires et observateurs de la COI à travailler ensemble pour tracer la voie à suivre pour de futures initiatives innovantes et adaptatives afin de répondre aux menaces telles que les calamités naturelles et les risques d'origine humaine, y compris la piraterie et les trafics illégaux. Une telle entreprise, a-t-il indiqué, sera possible grâce au renforcement continu des mécanismes de surveillance, à l'échange d'informations, à la réponse collective, à la conservation et à la protection du riche patrimoine culturel.



Défendant l'importance d'encourager la solidarité, la communication ouverte et le respect mutuel, le ministre a rappelé que la session de dialogue tenue en novembre 2023, avec les représentants des États membres, était une occasion de promouvoir l'unité et de renforcer l'engagement à d'atteindre les objectifs de la COI. L'Accord Général de Coopération, révisé et adopté par le Conseil des ministres de la COI en 2020, est actuellement en cours de ratification, a-t-il souligné.

Par ailleurs, M. Gobin a indiqué que la restructuration de l'organigramme du personnel de la COI était en cours. Maurice fournira un espace supplémentaire pour le secrétaire général à Ebene afin que le personnel puisse bénéficier d'un environnement de travail plus propice, a-t-il ajouté.



Pour sa part, M. Marimoutou a réitéré l'importance de la coopération régionale pour répondre aux besoins urgents des États membres. Il a également souligné les nombreuses réalisations de la COI depuis sa création il y a 40 ans, en particulier dans les domaines des télécommunications, de la sécurité maritime, de la saisie des drogues, de l'écosystème et de la sécurité de la pêche.



COI : 40 ans pour la première et la seule organisation régionale insulaire d'Afrique

Seychelles : message du ministre Sylvestre Radegonde à l'occasion du 40e anniversaire de la signature de l'Accord de Victoria

Ce 10 janvier marquait le 40e anniversaire de l'Accord de Victoria. Signé par Madagascar, Maurice et les Seychelles, cet accord créait la Commission de l'océan Indien qui intégra ultérieurement les Comores et La Réunion. Voici le message publié à cette occasion par Sylvestre Radegonde, ministre des Affaires étrangères des Seychelles, pour qui « cet acte historique des Chefs de la diplomatie des trois États-membres fondateurs a eu un effet transformateur sur la région du sud-ouest océan Indien au cours de ces 40 dernières années ».

« Aujourd'hui marque les 40 ans de notre organisation régionale. En effet, le 10 janvier 1984, naissait la première et la seule organisation régionale insulaire d'Afrique. Une date historique pleine de symboles et de significations. Car en apposant ce jour leur signature au bas du document que l'on appellera l'Accord général de coopération de Victoria, Jean Benajara, Maxime Ferrari et Anil Gayan, alors respectivement Ministre des Affaires étrangères de Madagascar, des Seychelles et de Maurice, dotaient notre sous-région de son plus puissant outil de coopération régionale.

L'Accord de Victoria a donné corps aux ambitions affichées dans la Déclaration de Port Louis signée par les trois États-membres fondateurs que sont les Seychelles, Maurice et Madagascar, qui seront rejoints plus tard par les Comores et la France/Réunion.

Cet acte historique des Chefs de la diplomatie des trois États-membres fondateurs a eu un effet transformateur sur la région du sud-ouest océan Indien au cours de ces 40 dernières années. En signant cet Accord, ils ont donné une voix aux petits États insulaires jusque-là inaudibles. Ils ont donné le coup d'envoi de l'émergence de l'Indianocéanie, espace de solidarité agissante dans le sud-ouest de l'océan Indien. A coups de projets divers, la Commission de l'océan Indien a contribué considérablement à améliorer la qualité de vie de nos populations. Elle a augmenté la sécurité maritime dans notre partie du monde. Bien plus, elle a fait de notre région un acteur

important sur la scène internationale, notamment sur les questions telles que le changement climatique et comme composante essentielle de la très influente Alliance des Petits États insulaires en développement.
Nous, les fiers héritiers des ambitions dont l'Accord de Victoria est porteur, avons le devoir de suivre dans le sillon tracé par nos prédécesseurs. C'est justement parce que nous restons sur leurs traces que nous avons révisé l'Accord de Victoria, encore une fois aux Seychelles. Cet Accord de Victoria Révisé, que nous espérons, rentrera en vigueur très bientôt, nous l'espérons, et donnera un nouvel élan à la coopération régionale.
C'est le lieu de rappeler que la COI a démontré que ce qui était traditionnellement vu comme des handicaps au développement, par exemple la petitesse d'un État, en termes de superficie, de population et des moyens d'action, peuvent se transformer en atouts, si ces États ont la volonté de faire de leur histoire et valeurs communes, un tremplin pour des actions communes et décident de mutualiser leurs moyens d'agir.
La COI est avant tout une COI des peuples. L'Indianocéanie, comme l'avait si bien défini le poète mauricien Camille de Rauville, est une autre manière de voir le monde. La COI est avant tout un espace de complémentarité, de solidarité et de partage.
Joyeux Anniversaire à la COI ! »

Message du Ministre Sylvestre Radegonde à l'occasion du 40eme anniversaire de la signature de l'Accord de Victoria



Aujourd'hui marque les 40 ans de notre organisation régionale. En effet, le 10 janvier 1984, naissait la première et la seule organisation régionale insulaire d'Afrique. Une date historique pleine de symboles et de significations. Car en apposant ce jour leur signature au bas du document que l'on appellera l'Accord général de coopération de Victoria, Jean Benajara, Maxime Ferrari et Anil Gayan, alors respectivement Ministre des Affaires étrangères de Madagascar, des Seychelles et de Maurice, dotaient notre sous-région de son plus puissant outil de coopération régionale.

L'Accord de Victoria a donné corps aux ambitions affichées dans la Déclaration de Port Louis signée par les trois Etats-membres fondateurs que sont les Seychelles, Maurice et Madagascar, qui seront rejoints plus tard par les Comores et la France/Réunion.

Cet acte historique des Chefs de la diplomatie des trois Etats-membres fondateurs a eu un effet transformateur sur la région du sud-ouest océan Indien au cours de ces 40 dernières années. En signant cet Accord, ils ont donné une voix aux petits Etats insulaires jusque-là inaudibles. Ils ont donné le coup d'envoi de l'émergence de l'Indianocéanie, espace de solidarité agissante dans le sud-ouest de l'océan Indien. A coups de projets divers, la Commission de l'océan Indien a contribué considérablement à améliorer la qualité de vie de nos populations. Elle a augmenté la sécurité maritime dans notre partie du monde. Bien plus, elle a fait de notre région un acteur important sur la scène internationale, notamment sur les questions telles que le changement climatique et comme composante essentielle de la très influente Alliance des Petits Etats insulaires en développement.

Nous, les fiers héritiers des ambitions dont l'Accord de Victoria est porteur, avons le devoir de suivre dans le sillon tracé par nos prédécesseurs. C'est justement parce que nous restons sur leurs traces que nous avons révisé

l'Accord de Victoria, encore une fois aux Seychelles. Cet Accord de Victoria Révisé, que nous espérons, rentrera en vigueur très bientôt, nous l'esperons, et donnera un nouvel élan à la coopération régionale.
C'est le lieu de rappeler que la COI a démontré que ce qui était traditionnellement vu comme des handicaps au développement, par exemple la petitesse d'un Etat, en termes de superficie, de population et des moyens d'action, peuvent se transformer en atouts, si ces Etats ont la volonté de faire de leur histoire et valeurs communes, un tremplin pour des actions communes et décident de mutualiser leurs moyens d'agir.
La COI est avant tout une COI des peuples. L'Indianocéanie, comme l'avait si bien défini le poète mauricien Camille de Rauville, est une autre manière de voir le monde. La COI est avant tout un espace de complémentarité, de solidarité et de partage.
Joyeux Anniversaire a la COI !

40 ans de la Commission de l'océan Indien



COMMUNIQUE

Le 10 janvier 1984, la signature de l'Accord général de coopération, dit « Accord de Victoria », a formellement établi la Commission de l'océan Indien (COI). Depuis quatre décennies, la COI anime l'action collective de ses Etats membres (Union des Comores, France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles). Au fil des années, les missions et les champs d'intervention de la COI se sont élargis pour couvrir l'ensemble des Objectif de développement durable.

Célébration de 40 ans de coopération

Pour marquer ces 40 ans de coopération et de solidarité régionales, le Secrétariat général de la COI a organisé une soirée de célébration le 10 janvier 2024 à Balaclava (Maurice) en présence, entre autres, de Hon. Maneesh Gobin, chef de la diplomatie mauricienne et président du Conseil des ministres de la COI ; Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI (SG) ; M. Jean Claude de l'Estrac, père fondateur de l'organisation et SG de 2012 à 2016 ; M. Wilfrid Bertile, SG de la COI de 2001 à 2005 ; M. Anil Gayan, ancien ministre et signataire de l'Accord de Victoria en 1984 ; des représentants du corps diplomatique et des partenaires au développement, ainsi que des agents de la COI.

En parallèle, aux Seychelles, le ministère des Affaires étrangères a également marqué le coup avec l'inauguration d'une plaque informative sur la COI dans le « jardin de la COI » à Roche Caïman, un levé des drapeaux des Etats membres et de la COI, ainsi que la publication d'articles et interviews dans les médias locaux.

COOPÉRATION - La Commission de l'océan Indien fête ses quarante ans

Eric Ranjalahy



Jean-Claude de l'Estrac, le père fondateur de la COI.

Le temps passe vite. Cela fait déjà quarante ans que la Commission de l'océan Indien, COI, a vu le jour. Le 10 janvier 1984, la signature de l'Accord général de coopération, dit « Accord de Victoria », a formellement établi la COI. Depuis quatre décennies, la COI anime l'action collective de ses États membres que sont l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles. Au fil des années, les missions et les champs d'intervention de la COI se sont élargis pour couvrir l'ensemble des Objectifs de développement durable, ODD, des Nations unies.

La soirée de célébration a été organisée avant-hier au Balaclava à Maurice. Avec la présence, entre autres, de celui considéré comme le père fondateur de la COI, Jean-Claude de l'Estrac. Madagascar espère toujours tirer profit de ce type d'organisation régionale. Pour le moment, l'économie malgache, pour divers paramètres et de multiples raisons, n'y arrive pas. Il faudra peut-être changer de paradigme, l'expression inévitable du moment, pour espérer inverser cette tendance fataliste.

La COI se présente quand même comme « unique en Afrique. Elle est la seule organisation régionale exclusivement insulaire ce qui lui vaut de porter non seulement la voix de ses États membres mais aussi celle des autres États insulaires d'Afrique. Elle est l'une des expressions des liens qui unissent nos territoires et, plus encore, l'expression d'une volonté politique de coopérer, le symbole d'un avenir en commun », a déclaré

Pr. Vêlayoudom Marimoutou, secrétaire général de la COI qui a partagé quelques résultats de la COI pour la région. Ces résultats cou s secteurs variés : sécurité maritime, santé, connectivité régional n durable des écosystèmes et des ressources naturelles…

Eric Ranjalahy

COI et ses projets
40 ans de la Commission de l'océan Indien
10 janvier 2024
Lien de l'article

COI - Film institutionnel | 40 ans de la COI





Voir la vidéo sur les 40 ans de la COI

COI et ses projets
40 ans de la Commission de l'océan Indien
10 janvier 2024
Lien de l'article

Revivez des moments historiques sur Facebook

Commission de l'océan Indien - Indian Ocean Commission
13 janvier à 16:30 ·

Retour en images sur le #gala des 40 ans de la Commission de l'océan Indien
Nous remercions nos collaborateurs et partenaires pour leur présence et leur engagement !
Cette soirée marque le début d'une série d'activités dans les Etats membres durant l'année



Lien de l'article

Commission de l'océan Indien - Indian Ocean Commission
10 janvier à 09:16 ·

Aujourd'hui, nous célébrons un moment historique pour la Commission de l'océan Indien #COI
Le 10 janvier 2024 marque quatre décennies de collaboration, pour faire de l'#Indianocéanie une région unie et solidaire

Depuis sa création, la COI anime l'action collective dans la région #océanIndien, renforçant les liens entre nos populations et promouvant un développement durable pour nos îles... **En voir plus**



Commission de l'océan Indien - Indian Ocean Commission
11 janvier à 14:42 ·

Célébrons 40 ans de coopération avec un nouveau #logo, fruit d'un concours ouvert aux jeunes de l'Indianocéanie organisé par la COI.
🎯 Imaginer et concevoir le logo des 40 ans de la COI

👏 Félicitations à la lauréate = Alison Clain, originaire de l'île de #LaReunion

Découvrez son portrait et sa création 🔄



96 10

Tirer parti de la coopération régionale pour confronter les enjeux émergents dans l'océan Indien

Le ministre a rappelé l'institutionnalisation de la COI, suite à la signature de l'Accord général de coopération, communément appelé "Accord de Victoria", en 1984.



«La coopération régionale, plus particulièrement dans les domaines de la sécurité maritime, de la gestion des ressources naturelles et de la facilitation des échanges, est essentielle pour répondre de manière proactive, efficace et innovante aux enjeux existants et sans précédent, qui ont un impact sur le monde, ainsi que sur la région de l'océan Indien»: Propos du ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international et l'Attorney General, Maneesh Gobin et le président du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI), lors des célébrations du 40e anniversaire de le COI, à Balaclava, mardi 10 janvier..

Le ministre Gobin a rappelé l'institutionnalisation de la COI, suite à la signature de l'Accord général de coopération, communément appelé "Accord de Victoria", en 1984. Il a exprimé sa gratitude aux cinq États membres, à savoir les Comores, Madagascar, Maurice, la France (pour la Réunion) et les Seychelles, pour la mise en œuvre synergique des programmes et activités de la COI. Maneesh Gobin a mis l'accent sur les quatre décennies de réalisations.



En outre, il a exhorté les partenaires et les observateurs de la COI à tracer collectivement la voie à suivre pour de futures initiatives innovantes et adaptatives visant à répondre aux menaces, telles que les catastrophes naturelles et les risques d'origine humaine, notamment la piraterie et le trafic illégal.

Un tel effort, a-t-il souligné, sera réalisable grâce au renforcement continu des mécanismes de surveillance, à l'échange d'informations, à la réponse collective, à la conservation et à la protection du riche patrimoine culturel.

A noter qu'outre le président de la COI, le secrétaire général de la COI, Vêlayoudom Marimoutou, les représentants des États membres du COI et d'autres personnalités étaient également présents.

Lire aussi les informations ci-dessous sur les 40 ans de la COI :

- https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2024/01/240111-Communique-COI_40-ans-de-cooperation.pdf
- https://www.commissionoceanindien.org/concours-creation-du-logo-des-40-ans-de-la-coi/
- https://www.commissionoceanindien.org/40-ans-coi-magazine/
- Le Xournal | Diplomatie régionale…La Commission de l'océan Indien célèbre les 40 ans de l'Accord de Victoria
- https://www.minorityvoice.info/2024/01/11/diplomatie-regionale-la-commission-de-locean-indien-celebre-les-40-ans-de-laccord-de-victoria/
- https://www.newspress.fr/Communique_FR_319390_5825.aspx
- https://fr.slideshare.net/SPATPortToamasina/21-dcembre-1982-2022-40-ans-de-coopration-avec-la-coi
-